

# MAIRIE DE SAINT-CYR

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

*du 17 juin 2015 à 19 heures*

*Conseillers présents : Christian PROTET, Maire,  
Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, Jean-Paul CHAILLET, adjoints,  
François LAMBERT, François DURVILLE, Sophie CHAUSSAT, Dominique  
PRIN, Jean-Louis MEULIEN, Philippe JUPPET (à partir de 20h), Alain  
GAUTHERON, Patricia ROCHEY, Dominique PICODOT, Sébastien BERT.*

*Conseillers absents excusés : Aurélie FOREST représentée par Alain GAUTHERON.*

*Secrétaire de séance : Sophie CHAUSSAT*

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 8 avril 2015.

### **CONVENTION OXID TELECOM**

Le Maire informe le Conseil de la création à Saint-Cyr, de l'association OXID TELECOM dont le but est de promouvoir l'accès à un réseau Internet à haut débit pour tous. Il s'agit d'un réseau sans fil qui fonctionne avec des antennes depuis la ville de Sennecey-le-Grand où une antenne a été installée sur les ateliers municipaux.

A Saint-Cyr, il est prévu de placer une antenne sur la maison Niepce et le Maire présente la convention relative à l'installation de ce point de desserte sur le bâtiment communal.

Le Maire précise que cette solution est provisoire dans l'attente du déploiement de la fibre optique sur notre commune, actuellement en projet pour être en service avant 2020.

Après avoir pris connaissance de ce programme et des termes de la convention, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'installation d'une antenne sur la maison Niepce et autorise le Maire à signer ladite convention.

### **REGLEMENT CIMETIERE**

Le Maire remercie la commission chargée de l'élaboration du règlement du cimetière et invite le Conseil Municipal à en prendre connaissance.

Ce règlement définit les dispositions générales du cimetière et précise le fonctionnement des concessions des sépultures, des cavurnes et du columbarium ainsi que du jardin du souvenir. Le Conseil Municipal approuve ce règlement qui sera opérationnel dès que le Maire aura pris l'arrêté.

Le Conseil Municipal fixe ensuite les différents tarifs comme suit :

#### **Concessions :**

DUREE	SEPULTURE TERRAIN 2 M <sup>2</sup>	CAVURNE	CASE COLUMBARIUM (Y compris plaque et gravure)
15 ans	90 €	250 €	300 €
30 ans	150 €	350 €	400 €
50 ans	250 €	500 €	550 €

**Taxe de réouverture columbarium et cavurne : 15 €**

**Plaque pour le columbarium et le jardin du souvenir : 30 €**

**Dépôt de cendres dans le jardin du souvenir : gratuit.**

## **CONSTRUCTION LOCAL ASSOCIATIF**

Le Maire informe le Conseil qu'il a contacté 3 architectes pour la maîtrise d'œuvre de la construction du local associatif. Il propose de retenir le cabinet ARCAD'26 de Louhans dont le coût de la prestation s'élève à 11,71% du montant des travaux.

Le Maire ajoute que les associations de la commune seront associées à l'élaboration du projet de construction et une réunion avec l'architecte en leur présence sera organisée prochainement. Les voisins proches seront également conviés.

## **COPIEUR**

Après avoir étudié les différentes propositions, la commission a fixé son choix sur le modèle XEROX proposé par la société AXSAONE.

Le Maire explique qu'il a obtenu en plus de la proposition initiale une remise commerciale de 200 €. Par ailleurs, le fournisseur a repris au prix de 300 €, un ancien copieur hors d'usage à la place du copieur de la mairie. Coût final du copieur HT : 3 600 € (4 320 € TTC).

Le contrat de maintenance prévoit le coût de la page A3 au même tarif que la page A4, ce qui permettra de réaliser des économies non négligeables.

Le Maire informe le Conseil que l'ancien copieur de la mairie est toujours en état de fonctionnement et propose de le céder gratuitement au SIVU Saône et Grison Jeunesse. Avis favorable du Conseil.

## **REMBOURSEMENT ARRHEs SALLE POLYVALENTE**

Le Maire informe le Conseil que la salle polyvalente avait été louée à une famille de Saint-Cyr pour y organiser un vin d'honneur pour un mariage le samedi après-midi 6 juin. Or, le Comité des Fêtes a changé la date de leur repas champêtre et a choisi cette même date.

Vu les circonstances et pour plusieurs raisons, la famille a décidé de ne pas donner suite à la location de la salle de St Cyr. Après avoir pris connaissance du courrier de la famille, étant donné le caractère exceptionnel de la situation, le Conseil Municipal décide le remboursement des arrhes versées d'un montant de 61 € (13 voix pour et 2 abstentions).

## **REMBOURSEMENT ABONNEMENT KAPERSKY**

Afin de renouveler l'abonnement de l'antivirus de la mairie arrivé à échéance, le Maire informe le Conseil qu'il a dû utiliser sa carte bleue car le règlement se fait obligatoirement en ligne sur INTERNET. Le Conseil Municipal décide de lui rembourser cette dépense d'un montant de 69,99 €.

## **LAVE-VAISSELLE SALLE POLYVALENTE**

Le Maire informe le Conseil que le lave-vaisselle de la salle polyvalente présentait de plus en plus fréquemment des dysfonctionnements. Il rappelle que cet équipement date de l'ouverture de la salle en 1991 et que sa réparation risquait d'être suivie d'autres dépannages plus ou moins coûteux.

Ce lave-vaisselle étant utilisé presque quotidiennement par la cantine, le Maire a pris la décision de le remplacer par un neuf. Coût de l'équipement : 2 299 € HT (2 759 € TTC).

## **ACCESSIBILITE**

Le Maire rappelle au Conseil que le contrôle de l'accessibilité de la salle polyvalente doit être réalisé par un bureau d'études qui établira une attestation. Plusieurs bureaux ont été contactés et le choix s'est porté sur la société SOCOTEC qui réalisera le contrôle pour un montant de 450 € HT, y compris la rédaction de l'Ad'AP (l'Agenda D'Accessibilité Programmée).

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BATIMENT**

Le Maire rappelle au Conseil que la commune a mis à la disposition du SDIS le bâtiment d'habitation de la ferme MOINE pour leur permettre de réaliser les formations des sapeurs-pompiers. Le Conseil Municipal donne un avis favorable au renouvellement de la convention de mise à disposition dans les mêmes conditions.

## **MODIFICATION BUDGETAIRE**

Le Maire informe le Conseil que le montant du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales) sera de 11 808 € en 2015 alors qu'il avait été budgétisé pour 5 000 €.

Cette augmentation de recettes va permettre de faire face à la réactualisation des dépenses suivantes :

- Columbarium : + 100 € (volume plus important de cailloux blancs déposés dans le jardin du souvenir).
- Remise en état du puits : + 1 250 € (remboursement de l'assurance supérieur au montant attendu).
- Achat du lave-vaisselle : 2 800 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette modification budgétaire.

## **COMPOSTEUR COMMUNAL**

Le service environnement de la Communauté de Communes propose de mettre en place des placettes de compostage partagé. Dans notre canton, ce système fonctionne déjà dans la commune de la Chapelle-de-Bragny.

La Communauté de Communes fournit gratuitement 3 composteurs (un pour mettre la matière, un lorsque le premier est plein et un dernier pour stocker le broyat). Un référent par commune doit être nommé pour brasser régulièrement le composteur et répondre aux interrogations des personnes.

Le Conseil réfléchit pour trouver éventuellement un emplacement qui conviendrait et ne prend aucune décision.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- TRAVAUX COURS RICAUT : Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécom sont terminés. La réfection des accotements et de la chaussée est en cours.
- SAINT-CYR-DE-FRANCE : Le prochain rassemblement aura lieu fin septembre à St Cyr de Favières dans la Loire. Notre commune avait accueilli les cousins saint-cyriens en 1998 et pourrait de nouveau organiser cette grande réunion en 2017 ou 2018.
- ADMR : L'association de Varennes cherche des bénévoles référents sur la commune.
- JOURNEES DU PATRIMOINE : Un parcours à travers plusieurs communes du canton est organisé, les 19 et 20 septembre 2015, par l'Office du Tourisme de Sennecey-le-Grand avec dans chaque commune, un thème différent exposé dans un monument. Saint-Cyr fait partie de ce programme. Une exposition sur le thème de la lumière aura pour cadre notre église.
- ABRI BUS : Il est signalé le sol de l'abri bus recouvert de fin gravier sur lequel les élèves déposent leur cartable qui ramasse toute la poussière blanche. Pour remédier à cet inconvénient, il est évoqué la possibilité de bitumer ou bétonner cet emplacement.
- COMMISSION ENVIRONNEMENT : Le Maire remercie les membres de la commission pour leur travail et les encourage à continuer.

La séance est levée à 21 h 45.

*Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.*

à SAINT-CYR, le 18 juin 2015

Le Maire  
Christian PROTET